

Cellule Migrateurs Charente Seudre



EPTB Charente
Etablissement Public Territorial de Bassin Charente



Compte rendu COMITE DE PILOTAGE POISSONS MIGRATEURS

Date : 4 décembre 2018

Lieu : Mairie de Saint-Savinien

Participants :

Présents :

ADAM Gilles, DREAL Nouvelle-Aquitaine
BLANC Eric, vice-président du CDPMEM 17
BLACHIER Philippe, directeur du CREAA
BUARD Eric, CREAA
GRACIA Jean-François, Conseil Départemental 16
LABEDAN Mathilde, EPTB Charente
LAROCHE Isabelle, Région Nouvelle-Aquitaine, Service Environnement
LEBARS Lydie, Conseil Départemental 17
LUCAS Stéphane, directeur de MIGADO
MAGNANT Michel, Direction Départementale du Territoire 16
POSTIC-PUIVIF Audrey, EPTB Charente
RAMBAUD Sylvie, Agence de l'Eau Adour Garonne
REGNAULT Pierrick, Conseil Départemental 17, service Domaine Public Fluvial
SIROT Baptiste, directeur de l'EPTB Charente
TALIGROT Stéphane, Conseil Départemental 16

Excusés :

ALBERT François, MIGADO
BERTHIER Caroline, AFB de Poitiers
BROUSSARD Erick, AFB17
CLEMENT Amélie, Région Nouvelle Aquitaine (FEDER)
FONTENY Sylvie, Conseil Départemental 17
FD16, FD17, FD79, FD86
GIRARD Jean-Paul, Président de l'ADAPAEF 17
GODINEAU Jean-Claude, Président de l'EPTB Charente
GUILLAUMIE Alain, Président de MIGADO
JUTAND Christophe, Agence de l'Eau Adour-Garonne
REBOURS Philippe, Vice-président de MIGADO
TEYSERRE Dominique, Agence de l'Eau Adour-Garonne

Le diaporama présenté en séance ainsi que le compte-rendu sont disponibles en téléchargement sur le site de l'EPTB Charente ou auprès des animateurs de la Cellule Migrateurs.

Relevé des discussions :

1/ Financement :

Mme POSTIC-PUIVIF présente le bilan d'activités au 31 octobre 2018 avec la répartition du temps passé par thématique et les principales actions réalisées.

Le bilan des dépenses au 31 octobre 2018 est ensuite présenté avec les montants prévisionnels et réalisés. 66% du prévisionnel est atteint, soit le pourcentage habituel des années antérieures à cette période (autour de 70%). Du temps a été consacré aux demandes de subvention, notamment pour le FEDER. Concernant les fonds FEDER 2014-2015, la Cellule est censée recevoir le paiement fin décembre 2018. Pour les fonds FEDER 2016-2018, le dossier est en cours (déposé en février 2018).

M. REGNAULT demande comment se déroule les demandes de financements auprès de l'Europe.

Mme POSTIC PUIVIF répond que les demandes peuvent se faire jusqu'à la fin de la période de l'opération.

Mme LAROCHE répond que la Région est autorité de gestion sur les fonds européens FEDER. Il y a eu un décalage dans le traitement des dossiers car la Région devenant autorité de gestion a récupéré en début de programmation les dossiers en gestion du PO FEDER précédent, des dossiers 2014-2015 sont encore en traitement du fait notamment de la possibilité de faire la demande à la fin des programmes.

M. BUARD précise que le programme de la Cellule Migrateurs est listé dans les programmes prioritaires des actions ciblées pour les financements FEDER de l'enveloppe Environnement.

Mme LAROCHE complète en précisant que le Programme Opérationnel FEDER 2014-2020 dans son axe 5 en faveur du patrimoine naturel priorise le programme de la Cellule Migrateurs sur les bassins Charente et Seudre notamment.

M. SIROT ajoute que pour les 3 porteurs, il est compliqué d'avancer autant de trésorerie sur de nombreuses années, avec une complexité de montage des dossiers. Il précise qu'il serait préférable par la suite de ne pas être dépendant des subventions FEDER et de privilégier au maximum les aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG) et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

M. BLACHER ajoute qu'en effet il est difficile de réaliser des avances de trésorerie, de plus lorsque les conventions financières ne sont pas signées.

Mme POSTIC-PUIVIF termine en précisant qu'il reste encore le paiement des subventions de l'AEAG pour le solde 2017 et l'acompte 2018.

Les dossiers de demandes pour 2019 uniquement seront déposés en fin d'année 2018.

2/ Habitats et continuité écologique :

Mme POSTIC-PUIVIF présente les appuis techniques de la Cellule réalisés durant le second semestre 2018.

Elle poursuit en présentant les deux chantiers en cours sur l'axe Charente à l'aval d'Angoulême, Saintonge (16) et Saint-Savinien (17). Des photos des travaux sont présentées.

M. GRACIA ajoute que, pour le chantier de Saintonge, il y a un retard de 6 mois dans les travaux à cause des niveaux d'eau qui ont beaucoup varié et perturbé le chantier. L'opération avoisine les

500 000 € dont 100 000 € pour l'accès au site. L'AEAG finance à hauteur de 60% et la Région à 10-20%.

Pour Saint-Savinien, M. REGNAULT ajoute qu'il y aura un surcoût de près de 300 000 € suite à la nécessité d'engager des travaux supplémentaires pour conforter le môle (la partie terrestre à côté de la passe). Le montant total prévisionnel sera d'environ 1 400 000 € HT.

Mme RAMBAUD complète en précisant que ces opérations rentrent dans le programme d'actions de restauration de la continuité écologique Charente aval qui prend fin au 31 décembre 2018. Il y a eu un très fort engagement des 2 maîtres d'ouvrages en signant une convention avec l'Agence. Il reste encore un ouvrage en 17 (La Baine) et un en 16 (Vibrac). L'AEAG travaille à la possibilité d'un avenant pour 2019. Cependant, la ligne 2019 est déjà fortement engagée. Il y aurait la possibilité de différer les financements jusqu'à 2020 voir 2021. Elle précise que pour avoir le plus de chance pour obtenir les financements de l'AEAG il faudrait préciser que des demandes FEDER sont sollicitées.

Mme LAROCHE rappelle que l'enveloppe du FEDER, sur l'axe 5 concerné, est largement utilisée et que les dépôts de demandes pour 2019 et 2020 sont fermés depuis le 1^{er} octobre 2018.

M. GRACIA fait part de son inquiétude pour la suite des aménagements sur l'axe Charente, dans le Département de la Charente, si les subventions diminuent.

M. SIROT évoque le dispositif « Nature 2050 » et s'interroge sur la possibilité pour les maîtres d'ouvrage d'obtenir des financements complémentaires.

M. BUARD précise que c'est une fondation en rapport avec la caisse des dépôts qui peut participer à des programmes environnementaux.

Mme LAROCHE rappelle qu'il y a des taux maximum dans le règlement d'intervention en faveur de l'eau de la Région Nouvelle-Aquitaine (10% sur l'équipement et 30% sur l'effacement au niveau de la continuité écologique). Elle précise que les dépôts de dossiers doivent être réalisés le plus tôt possible.

M. MAGNANT ajoute qu'il y aura sûrement une priorisation des cours d'eau au niveau des aménagements des ouvrages en liste 2.

M. ADAM précise que la révision des classements n'est pas d'actualité mais que les actions des services de l'Etat visent prioritairement le traitement des ouvrages de la liste 2. Sur les cours d'eau prioritaires, l'objectif est de maintenir une dynamique d'actions.

M. MAGNANT estime qu'il conviendrait de mobiliser les financements à plus grande échelle, de réaliser de l'ingénierie financière pour faire levier sur le territoire et aider la mise en œuvre des programmes d'amélioration la continuité écologique. L'EPTB pourrait jouer ce rôle.

M. SIROT explique qu'à moyen constant, ce sera difficile. Par contre si l'EPTB est sollicité par les partenaires pour monter des programmes susceptibles d'obtenir des fonds régionaux, nationaux, ou européens, la question pourrait s'étudier d'autant que ce type de démarches de mutualisation est déjà portée par d'autres EPTB. Il expose aussi la possibilité pour l'EPTB de porter des Projets d'Aménagement et d'Intérêt Commun en matière de restauration de la continuité écologique, pour des ouvrages stratégiques à l'échelle du bassin qui nécessiteraient une solidarité technique et financière entre les territoires.

3/ Suivis des espèces :

En 2019, les actions listées dans le programme 2016-2020 seront poursuivies hormis quelques modifications. Il n'y aura pas d'estimation du nombre de géniteurs d'aloës car il est prévu de réaliser des suivis de la présence des aloës par des mesures de l'ADN Environnemental.

Des observations de terrain supplémentaires seront réalisées avec la mise en service de la passe à poissons de Saint Savinien et la participation aux suivis des civelles des 2 passes à anguilles sur le même site par la FD17. Il y aura aussi le lancement du marché de l'étude des potentialités piscicoles et le suivi de l'étude. Enfin, 2 stagiaires seront recrutés, un à l'EPTB sur le suivi des aloses et 1 à Migado pour le suivi des anguilles sur la partie fluviale.

Mme POSTIC-PUIVIF présente succinctement l'intérêt du suivi par l'**ADNe (Environnemental)**. Ce suivi consiste en l'analyse de prélèvements d'eau et la détermination de la présence de poissons ciblés selon la présence de molécules d'ADN dans l'eau. Cette méthode permet de réaliser moins de suivis au bord de l'eau. Sont envisagés 3 triplicats sur 4 stations avec 2 prélèvements d'eau dans la saison.

M. BLACHER demande s'il est possible de suivre la présence d'autres espèces dans les échantillons ?

Mme POSTIC-PUIVIF répond que oui, d'après les premiers échanges avec un laboratoire.

M. BUARD présente le **bilan des suivis des espèces de 2018**.

Le débit à Beillant (Chaniers) et la température à Crouin sont présentés ainsi que les remontées des poissons migrateurs à la station de Crouin.

M. REGNAULT demande comment s'explique les faibles passages à Crouin de cette année.

M. BUARD répond que pour les lampreies marines, depuis l'année dernière, ces faibles remontées sont aussi observées sur les bassins voisins (Sèvre, Loire, Garonne, Dordogne). Pour les aloses, c'est un peu le même constat. Ce point sera détaillé par la suite.

Mme POSTIC-PUIVIF ajoute que pour le saumon, il est fort possible que des individus soient passés par les clapets, en dehors de la station de comptage, lors des périodes de hautes eaux.

M. GRACIA demande si les faibles observations d'aloises sont aussi constatées sur l'amont de Crouin. Il précise que l'hiver a été assez pluvieux, que les débits ont été soutenus et que les clapets aux barrages ont été souvent bien abaissés. Tous ces paramètres auraient pu favoriser la circulation des poissons migrateurs.

M. BUARD répond que les aloises n'ont pas ou peu été observées sur l'amont. Des débits soutenus et des vannes ouvertes ne sont pas systématiquement synonymes de franchissement. Des remous importants avec des vitesses importantes peuvent être bloquants pour certaines espèces.

➤ **Suivi des aloises et des lampreies marines**

M. BUARD présente le bilan du suivi des frayères, des bulls sur les 3 principales frayères et du front de migration des **aloises**. Les très faibles chiffres de reproduction sont en relation avec les faibles remontées à Crouin.

M. BUARD poursuit avec les **lampreies marines**. En 2018, des individus ont été vus sur la Charente uniquement au pied du barrage de Crouin et des nids avec des individus à l'Houmée sur la Boutonne.

Une **analyse des remontées d'aloises à Crouin** avec le débit, les températures et les échappements possibles sont présentées pour 2017 et 2018. Les paramètres environnementaux ne semblent pas être en cause dans les faibles remontées des aloises de 2018.

Une comparaison est faite avec les remontées sur les autres stations de comptage sur la Garonne et la Dordogne. On observe aussi des chutes de population entre 2017 et 2018.

M. LUCAS précise que sur la Garonne à Golfech, la station n'a pas pu fonctionner tout le temps (trop de débit), par conséquent les chiffres présentés ne sont pas représentatifs.

M. BUARD présente aussi les résultats sur les bassins de la Loire et de la Sèvre Niortaise. Sur ces bassins, on n'observe pas de chute de population entre 2017 et 2018.

Mme POSTIC-PUIVIF ajoute que l'analyse pourra être améliorée avec le bilan définitif des autres bassins début 2019. Il est aussi intéressant de signaler que l'année de naissance des individus en montaison en 2018 est 2013, année où les montaisons étaient faibles (chiffre le plus bas sur la période 2010-2017) et que la température de l'eau n'était pas très favorable à la survie des œufs et des larves.

➤ **Suivi par l'utilisation des collecteurs de type flottang**

M. BUARD présente le partenariat de la Cellule avec l'IRSTEA sur **l'utilisation des flottangs**. Mathilde LABEDAN a été recrutée en CDD de 4 mois par l'EPTB Charente pour travailler sur les données recueillies par la Cellule en 2017 et 2018.

Mme LABEDAN présente le travail d'analyse des données 2017-2018 des suivis flottangs réalisés sur la Charente et la Seudre. Les principaux résultats montrent que les flottangs capturent plus de petites anguilles en pied d'ouvrage (phénomène d'accumulation). Le courant fort a tendance à attirer les jeunes anguilles dans les flottangs. Les substrats les plus attractifs semblent être la dalle et le bloc. Pour les habitats, ce serait l'herbier le plus attractif. Pour la comparaison avec les pêches électriques réalisées sur les mêmes sites, il semble y avoir un lien avec les flottangs à l'aval des ouvrages et non en pied d'ouvrage.

M. SIROT précise que le CDD de Mathilde a été financée à 100% par l'IRSTEA. C'est un travail très intéressant qui favorisera la mise en place d'un protocole normalisé d'utilisation du flottang au niveau national et facilitera le travail sur la Charente et la Seudre.

M. MAGNANT ajoute que cette technique pourra sûrement aider à apporter des arguments sur les actions qui sont faites sur le bassin et ailleurs pour la recherche de l'amélioration de la continuité écologique.

M. GRACIA demande si ce dispositif est utilisé sur d'autres bassins.

Mme POSTIC-PUIVIF répond que l'outil a été créé et développé par la Cellule sur la Charente mais qu'à présent d'autres acteurs s'en sont emparés et qu'il est utilisé sur d'autres bassins en France.

➤ **Suivi des captures des pêcheurs professionnels**

M. BUARD poursuit en présentant les **captures de civelles par les pêcheurs professionnels maritimes** avec les principaux résultats des captures par unité d'effort et le bilan de la réunion annuelle faite avec le CDPMEM17 le 14 novembre 2018.

M. BLANC rappelle qu'il serait intéressant de promouvoir davantage les suivis effectués sur la Charente et la Seudre. De plus, en ce qui concerne les anguilles, on voit beaucoup de petites anguilles dans les résultats des suivis mais peu de grosses, notamment dans les marais. Son explication est que le braconnage est très important en marais. Il faut davantage valoriser les travaux et faire prendre conscience au grand public et aux pouvoirs publics de la situation de cette espèce.

M. BUARD rappelle que la Cellule sensibilise régulièrement les propriétaires de fossés à poissons lors de la présentation des résultats de suivis en fossés tous les 2 ans. La Cellule va d'ailleurs aussi présenter les résultats du suivi des entrées de civelles en marais aux acteurs locaux en 2019.

M. REGNAULT constate que les fluctuations des quantités de poissons chaque année est telle qu'il semble difficile d'avoir des indicateurs permettant de comparer les choses aisément et de préciser l'effet des aménagements des ouvrages sur la libre circulation des espèces.

M. BUARD précise que les forts recrutements estuariens d'anguilles sont corrélés avec les suivis par pêche électrique sur l'amont des bassins. On dispose donc d'indicateurs significatifs.

Mme POSTIC-PUIVIF ajoute qu'étant donné la durée du cycle de vie de la plupart des poissons migrateurs, on ne peut voir l'effet des aménagements que sur le long terme.

4/ Tableaux de Bord :

M. BUARD poursuit en présentant les **tableaux des poissons migrateurs Charente Seudre** avec les consultations des internautes et les mises à jour du site web. Les nouveaux logos de l'Europe et de Migado ont été ajoutés.

5/ Animation et outils d'éducation à l'environnement :

M. BUARD présente le prochain **bulletin de la Cellule**, le numéro 16, qui paraîtra à la fin du mois de décembre 2018.

Le texte a été envoyé aux membres du COPIL avant la réunion et aucune remarque particulière n'a été faite.

L'exposition Poissons Migrateurs a été disposée dans 9 lieux différents sur un total de 67 jours au total, en 2018.

Pour les **animations** du second semestre 2018, 2 présentations de la passe de Crouin, de la Cellule et de la Continuité Ecologique ont été faites en octobre et novembre.

Pour le début de l'année 2019, il est prévu de participer à la journée Mondiale des Zones Humides et de la Journée Mondiale de l'Eau notamment.

M. SIROT ajoute qu'il est aussi envisagé une animation spécifique dans le cadre de la mise en service de la passe de Saint-Savinien.

Il ajoute que les outils de communication propres à chaque structure peuvent être utilisés notamment le réseau social Facebook de l'EPTB Charente et de Migado. Il est essentiel de mobiliser différents vecteurs de communication pour toucher un autre public.

M. BUARD présente la diffusion des **Newsletters** en 2018. Les thèmes à présenter pour la prochaine lettre de décembre sont proposés. Il n'y a pas de commentaires de la part des membres du COPIL.

Différents **articles** rédigés dans des lettres d'informations de partenaires sont présentés.

M. REGNAULT précise que dans le cadre de la démarche engagée par le Conseil Départemental de Charente-Maritime pour la valorisation du fleuve Charente, le travail pédagogique de la Cellule Migrateurs pourrait être utilisé pour valoriser le site et les aménagements de Saint-Savinien. Le CD17 recontactera la Cellule.

M. BLACHER demande s'il serait judicieux de présenter les financeurs et l'utilisation des aides aux actions.

Mme POSTIC-PUIVIF suggère d'en parler dans une Newsletter de 2019.

Mme RAMBAUD précise que les financements actuels ne sont pas aussi intéressants que ceux des dernières années, il faudra donc faire attention à la présentation.

Mme LAROCHE suggère de valoriser des actions soutenues et l'importance de la restauration de la continuité écologique plutôt que de mettre en avant, faire un focus sur le soutien des partenaires financiers (bien qu'ils doivent être cités).

Mme RAMBAUD ajoute qu'elle a un sentiment d'essoufflement dans la prise en compte des poissons migrateurs et de la nécessité de restaurer la continuité écologique. Il faudrait présenter les choses de façon plus positive et présenter les outils disponibles aux techniciens et animateurs.

M. BUARD pense que cela dépend des secteurs car sur l'île d'Oléron par exemple, il y a une vraie demande et un intérêt pour ces thématiques.

M. LUCAS ajoute qu'à MIGADO, la nécessité de valoriser les actions positives a été aussi été soulignée. C'est un sujet à améliorer.

M. SIROT suggère d'ajouter les maîtres d'ouvrages compétents en matière de GEMAPI au COPIL de la Cellule afin de les informer mais aussi de les « entendre ».

M. ADAM ajoute que la problématique des poissons migrateurs va au-delà de la continuité écologique avec la pêche notamment. Et d'un autre côté le rétablissement de la continuité dépasse le niveau des poissons migrateurs uniquement car il y a tous les autres poissons, les sédiments et d'autres facteurs (niveau d'eau etc...). Pour la communication, hormis le fait de mettre en avant des aménagements particuliers d'ouvrages, il est nécessaire de communiquer auprès d'autres acteurs sur d'autres thématiques comme la pêche par exemple. Auprès des élus, il faudrait donc accentuer l'information sur la valeur patrimoniale des poissons migrateurs. Il ajoute que l'année 2019 sera l'année du saumon.

M. BLANC précise que si les coûts des aménagements des ouvrages sont présentés il faut bien y associer l'intérêt pour les poissons et les acteurs associés.

M. REGNAULT précise que, pour Saint-Savinien, il faudra voir la façon de présenter les travaux qui ont été faits et leurs intérêts.

M. SIROT ajoute qu'il est nécessaire aussi de diffuser de l'information via d'autres moyens de communication (Forum des Marais Atlantiques, radios...). Il serait intéressant d'avoir un inventaire des outils de communication des partenaires, mobilisables à moindre coût.

M. BLACHIER ajoute que les outils réalisés par la Cellule, notamment pour les marais, doivent être largement diffusés sur le territoire pour qu'il y ait une cohérence au niveau de la gestion de ces marais.

M. GRACIA ajoute qu'en Charente, il y a le magazine Charente Mag' qui peut être une possibilité de diffusion de l'information.

M. MAGNANT ajoute qu'il serait peut-être pertinent de prendre en compte l'aspect sociétal notamment sur la thématique de l'aménagement des ouvrages. Une communication grand public serait aussi intéressante.

M. SIROT précise qu'il est aussi important d'améliorer la diffusion de l'information en présentant l'intérêt des poissons migrateurs dans les cours d'eau en répondant à la question : Pourquoi est-il important de sauvegarder ces espèces ? en soulignant les intérêts économiques et patrimoniaux et donc la plus-value pour le territoire.

Mme LAROCHE évoque la possibilité de réaliser des activités ludiques pour le grand public. Par exemple, le CPIE Val de Gartempe va tester la « Semaine des rivières ». L'objectif est de réaliser des visites et des animations grand public.

M. SIROT constate, au vu des échanges, le besoin réel de « mieux » communiquer sur les actions et les enjeux, cependant la difficulté est et reste que cet enjeu important n'est pas aidé financièrement à sa juste hauteur.

Les différents échanges montrent qu'il est nécessaire de présenter les poissons migrateurs de manière positive en cherchant à toucher davantage le grand public. Le facteur limitant est les financements car cette action est peu soutenue. Il faut trouver des solutions efficaces à moindre coût.

6/ L'étude piscicole:

Mme POSTIC-PUIVIF rappelle que cette étude est prévue pour début 2019, sous réserve des financements obtenus.

Les dernières remarques ont été prises en compte et sont présentées. L'aspect prédation est retiré de l'étude et sera traité indépendamment.

M. ADAM précise que le **PLAGEPOMI actuel a été prolongé et court à présent jusqu'en décembre 2021**.

M. ADAM ajoute qu'il ne faut pas que le bureau d'études choisi propose des modalités de gestion car ces dernières doivent être plutôt décidées collectivement et localement.

7/ Questions diverses

Mme POSTIC-PUIVIF demande si la nouvelle formule du COPIL avec un déplacement de la réunion sur le bassin versant et une visite de terrain l'après-midi convient aux membres. Elle suggère d'organiser le prochain COPIL, en amont sur Angoulême, en juin 2019.

M. SIROT ajoute que le fait de se déplacer sur d'autres secteurs permet de valoriser les travaux de partenaires et d'acteurs locaux, et de découvrir d'autres contextes.

M. ADAM suggère d'aller voir des alooses sur des secteurs de pêche pour alterner avec la thématique continuité.

Mme POSTIC-PUIVIF répond que c'est possible mais à ce moment là on resterait encore sur l'aval du bassin, car les captures d'alooses se pratiquent en aval de Crouin et en Charente-Maritime.

M. GRACIA propose d'aller en Charente et de convier des pêcheurs amateurs.

M. SIROT propose le bassin du Né.

M. MAGNANT propose le projet de rééquipement d'un ouvrage pour de l'hydroélectricité, sur l'amont d'Angoulême.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

8/ Sortie sur le terrain

Une sortie sur le terrain est organisée pour l'après-midi avec la visite **du chantier de construction de la passe à poissons de Saint-Savinien**. La présentation du site est effectuée par M. Nomballais, directeur de la société Verchéenne.

Présents à la sortie :

ADAM Gilles, DREAL Nouvelle-Aquitaine
BLANC Eric, vice-président du CDPMEM 17
BLACHIER Philippe, directeur du CREAA
BROUSSARD Erick, AFB17
BUARD Eric, CREAA
FONTENY Sylvie, Conseil Départemental 17
GRACIA Jean-François, Conseil Départemental 16
LABEDAN Mathilde, EPTB Charente
LEBARS Lydie, Conseil Départemental 17
LUCAS Stéphane, directeur de MIGADO
MAGNANT Michel, Direction Départementale du Territoire 16
POSTIC-PUIVIF Audrey, EPTB Charente
REGNAULT Pierrick, Conseil Départemental 17
TALIGROT Stéphane, Conseil Départemental 16